

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation

Licence professionnelle Protection de l'environnement. Option 1 : gestion et traitement des déchets. Option 2 : gestion et traitement des sols et des eaux

- Université d'Angers – UA (déposant)
- Facultés libres de l'Ouest - UCO

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Science, technologie et ingénierie

Établissement déposant : Université d'Angers - UA

Établissement partenaire : Facultés libres de l'Ouest - UCO

La licence professionnelle (LP) *Protection de l'environnement. Option 1 : gestion et traitement des déchets. Option 2 : gestion et traitement des sols et des eaux* a été créée en 2002. Elle comporte deux parcours : *Gestion et traitement des déchets (GTD)* et *Gestion et traitement des sols et des eaux (GTSE)*.

Cette formation est portée par l'université d'Angers (UA), mais très largement mise en œuvre par l'Association Saint Yves (Facultés libres de l'Ouest - UCO) dans le cadre d'un partenariat. L'option *GTSE* a été dupliquée à l'Institut supérieur de l'enseignement privé de Polynésie (ISEPP) qui est un institut privé associé à l'UCO à Papeete en 2010-2011, avec l'objectif d'accueillir une promotion tous les deux ans.

Les diplômés de cette LP qui ont suivi le parcours *GTD* sont capables de participer à la gestion des déchets urbains ou industriels, à la sensibilisation et à la collecte sélective et au tri des déchets et de mettre en place des filières de collecte sélective des déchets. Ceux qui ont suivi le parcours *GTSE* sont capables d'assurer l'assainissement des eaux urbaines, la gestion de l'eau, ainsi que le traitement des eaux usées industrielles. Ils sont également compétents pour établir le diagnostic d'un site pollué et en assurer la réhabilitation. En outre, tous les diplômés ont la capacité de mettre en place un système de management environnemental, mettre en place des actions de communication destinées à informer et répondre aux attentes du public en matière d'environnement.

Les diplômés exercent leurs activités dans le secteur de l'environnement en tant que technicien supérieur spécialisé pour le traitement et la gestion des déchets (parcours *GTD*) et le traitement des sols et des eaux (parcours *GTSE*). Les métiers qui peuvent être exercés sont variés : technicien en environnement au sein d'entreprises, ambassadeur de tri au sein des communautés de communes, des agglomérations, chargé de la mise en place d'un système de management environnemental, responsable d'unité de dépollution, chargé de la production d'eau potable ou encore responsable des unités d'assainissement.

La formation bénéficie de très nombreux appuis d'entreprises privées et publiques ainsi que des collectivités locales.

Synthèse de l'évaluation

La licence professionnelle *Protection de l'environnement. Option 1 : gestion et traitement des déchets. Option 2 : gestion et traitement des sols et des eaux* a été ouverte en septembre 2002 ; ses deux parcours correspondent à la transformation de deux Diplômes universitaires (DU) préexistants :

- Le parcours *Gestion et traitement des déchets* a remplacé le DU *Traitement et gestion des déchets* ouvert en 1992 suite à une enquête de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) qui montrait l'absence de formation dans ce domaine.
- Le parcours *Gestion et traitement des sols et des eaux* a remplacé le DU *Traitement des sols et des eaux* ouvert en 1998.

Positionnée au sein du champ de formation *Science, technologie et ingénierie*, elle est mise en œuvre par l'association Saint Yves des Facultés libres de l'Ouest (UCO). Une convention de partenariat entre les deux établissements en date du 7 juillet 2004 précise les modalités de validation des connaissances et la composition du jury présidé par le président de l'université d'Angers. Grâce à son antériorité, cette formation bénéficie de nombreux partenariats avec des grandes entreprises (Veolia, Paprec, Saur, Coved, Sita remédiation, etc.), des PME/PMI (Petites et moyennes entreprises/Petites et moyennes industries), des bureaux d'études régionaux (Aquascop par exemple) et nationaux (Egis

structures et environnement ou Thema environnement par exemple), des collectivités (Ville d'Angers, Angers Loire Métropole,...) et des établissements d'enseignement supérieur (Agrocampus Ouest).

Ces appuis se traduisent par des participations aux enseignements, à la définition des axes prioritaires du cursus (programmes et contenus), à l'adaptation de la formation à la demande professionnelle et au conseil de perfectionnement. Les partenaires peuvent être également commanditaires de projets tuteurés, être organismes d'accueil des stagiaires ou des apprenants sous contrat de professionnalisation. Ils offrent des possibilités de visites de site et aident à l'insertion professionnelle des diplômés. Le document d'autoévaluation fourni ne mentionne pas l'existence de convention de partenariat entre ces entreprises et l'établissement.

Cette Licence professionnelle est la seule dans la région Grand Ouest à associer les domaines des déchets, des sols et des eaux. Le parcours *GTSE* est dupliqué depuis 2010-2011 à Papeete, à l'Institut supérieur de l'enseignement privé de Polynésie (ISEPP) qui est un institut privé lié à l'UCO, avec l'objectif d'accueillir une promotion tous les deux ans.

Les connaissances et les compétences acquises à l'issue de cette formation sont clairement indiquées, notamment dans la fiche RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles) annexée. Le cursus de formation est parfaitement défini au travers des différentes unités d'enseignement (UE) qui le composent, avec trois UE communes aux deux parcours et deux UE qui sont spécifiques. Le projet tuteuré (150 heures) et le stage (12 à 27 semaines) constituent chacun une UE. Les différentes UE du parcours de formation sont cohérentes et permettent d'atteindre les objectifs de cette LP. Par ailleurs la présence d'un projet tuteuré de 150 heures et la réalisation d'un stage par les étudiants d'une durée de 12 à 27 semaines sont conformes à l'arrêté du 17 novembre 1999 sur les LP. En revanche, l'équilibre des crédits dans le cadre de la semestrialisation n'est pas réalisé. La répartition entre enseignants-chercheurs, professionnels et autres intervenants est équilibrée.

Le nombre moyen annuel d'inscrits sur les cinq années universitaires de 2010-2011 à 2014-2015 est de 30. Il s'agit d'un effectif correct pour une LP. La majorité des inscrits provient de BTS-BTSA (Brevet de technicien supérieur- Brevet de technicien supérieur agricole) (75%), puis de DUT (Diplôme universitaire de technologie) (16,4%) et enfin de L2 (deuxième année de licence générale) (6,8%). A noter l'augmentation du nombre d'étudiants en contrat de professionnalisation les deux dernières années (+5). Il n'y a pas eu de Validation des acquis de l'expérience (VAE) sur ces dernières années, un ou deux étudiants sont inscrits en Formation continue (FC) chaque année.

Si pour la promotion 2009-2010 et les promotions antérieures les résultats de l'insertion sont relativement bons, il n'en est pas de même pour celles des étudiants diplômés en 2011 et 2012, respectivement 58% et 55% avec des poursuites d'études anormalement élevées. Il est regrettable que le rédacteur du rapport d'autoévaluation ne donne aucune explication sur la chute de l'insertion professionnelle et sur l'augmentation des poursuites d'études à partir de 2011. Il est souhaitable que les responsables de cette formation portent une attention particulière à l'évolution des résultats quantitatifs et qualitatifs (emplois réellement occupés) de l'insertion professionnelle ainsi qu'aux perspectives d'emplois dans le domaine.

Points forts :

- Liens étroits avec les professionnels concernés (grands groupes, PME/PMI et bureaux d'études) qui sont fortement impliqués dans la formation et le conseil de perfectionnement.
- Efforts notables pour le développement des contrats de professionnalisation.

Points faibles :

- Insertion professionnelle en baisse à partir de 2011-2012, associée à une augmentation anormalement élevée des poursuites d'études.
- Suivi de l'insertion professionnelle insuffisant : peu de précisions sur les emplois réellement occupés, sur l'insertion spécifique des diplômés de chaque parcours ainsi que sur ceux de l'ISEPP à Papeete.
- Organisation LMD (licence-master-doctorat) non respectée (39 ECTS (*European credits transfer system*) au premier semestre et 21 ECTS au second), supplément au diplôme non fourni et suivi de l'acquisition des compétences pas mis en place.
- Liens entre L'UCO, l'ISEPP-UCO et l'UA pas clairement définis, notamment concernant l'implication de chacun dans le fonctionnement de la LP.

- Difficultés pour le porteur du diplôme de l’UA à gérer l’extension de la formation à Papeete par l’UCO, notamment pour ce qui est du suivi de la formation, de l’adéquation entre les objectifs de formation, les besoins et de l’insertion professionnelle.

Recommandations :

Il s’agit d’une formation de qualité, ancienne, conçue en fonction de besoins réels et identifiés au moment de sa création. Cependant, la baisse constatée de l’insertion professionnelle et l’augmentation des poursuites d’études interrogent sur l’évolution des besoins quantitatifs et qualitatifs des secteurs professionnels concernés. De nombreux emplois auxquels préparait cette formation sont sans doute désormais pourvus (emplois liés à la sensibilisation au respect de l’environnement, au tri, au recyclage, etc.) ; le recrutement par les collectivités territoriales tend à diminuer, ces structures cherchant à mutualiser leurs services. Enfin, la concurrence avec les masters et, dans une moindre mesure, avec des formations d’ingénieurs est réelle pour les emplois visés. Compte tenu de ces éléments il est souhaitable que les responsables de cette LP réfléchissent, en partenariat très étroit avec les professionnels, à l’évolution de cette formation en fonction des besoins réels de techniciens de niveau II dans le domaine.

Par ailleurs, il est nécessaire d’organiser le contrôle des connaissances suivant les règles du LMD, à savoir 30 ECTS par semestre et une délibération semestrielle, puis un jury de diplôme et sans oublier la seconde session.

Enfin, l’implantation d’un parcours dupliqué à Papeete pose un certain nombre de difficultés quant au management de cette LP. L’UA devrait donc se préoccuper de la structuration de la LP, des partenariats mis en œuvre, de la duplication d’un parcours à Papeete et s’investir davantage dans la coordination de l’ensemble.

Analyse

<p>Adéquation du cursus aux objectifs</p>	<p>Cette LP très large, peut-être trop large, vise à former des personnels de niveau II dans le domaine du traitement des déchets, des sols et des eaux.</p> <p>Cette formation bénéficie de très nombreux appuis d’entreprises privées et publiques ainsi que des collectivités locales.</p> <p>L’organisation pédagogique manque de clarté : des enseignements de tronc commun (écotoxicologie, hydrogéologie, etc.) figurent dans les UE 4 et 5 qui sont des UE de parcours. De plus, l’organisation LMD n’est pas respectée : 39 ECTS au premier semestre et 21 ECTS au second.</p> <p>Le rapport maximum des valeurs ECTS entre deux UE est de 4, alors que l’article 10 de l’arrêté du 17 Novembre 1999 stipule que le rapport maximum des coefficients est de 3, sachant que l’arrêté est antérieur à l’organisation européenne.</p> <p>Il est à noter que le parcours <i>GTSE</i> est délocalisé à l’Institut supérieur de l’enseignement privé de Polynésie (ISEPP) à Papeete depuis 2010-2011, avec pour objectif d’accueillir une promotion tous les deux ans.</p>
<p>Environnement de la formation</p>	<p>Cette LP est en compétition avec des formations spécialisées dans le traitement des déchets ou de l’eau, implantées nationalement (Nantes, Orléans et Poitiers).</p> <p>Les responsables doivent s’interroger si le manque de spécialisation est à l’origine de la baisse du taux d’insertion depuis 2012.</p>
<p>Equipe pédagogique</p>	<p>Un tableau annexé renseigne sur la répartition entre enseignants-chercheurs (EC), professionnels et autres intervenants. La répartition est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 112 heures UCO (Institut de biologie et d’écologie appliquée (IBEA)) (20,4%). - 153 heures professionnels identifiés (27,9%). - 127 heures professionnels « indépendants » (23,1%). - 126 heures EC (22,9%) dont Rennes 2 (25 heures) et UA (101 heures) - 31 heures lycées (5,6%). <p>La composition de cette équipe pédagogique interpelle ; elle comporte 112 heures d’enseignement, réalisés par des personnels de l’UCO, mentionnés comme partenaires. Au contraire, dans la catégorie « Autres</p>

	<p>enseignants », on trouve essentiellement des enseignants de l'université d'Angers, dont le porteur de projet.</p> <p>La totalité représente environ trente intervenants dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 40% d'EC possédant les compétences scientifiques et techniques. - 30% d'intervenants d'autres établissements d'enseignements (compétences techniques et transversales). - 30% de professionnels (compétences déchets, eaux et sols), ils participent pour 280 heures à la formation ; cependant dans la liste fournie, tous les professionnels ne sont pas en postes dans des entreprises. Le nombre d'heures effectué par des « indépendants » (qui sont en fait des consultants)(127 heures) n'est pas négligeable. <p>La répartition des enseignants et intervenants à Papeete est également précisée.</p> <p>La formation est gérée par un responsable qui encadre l'équipe pédagogique et fait le lien entre les différents intervenants. Il accompagne les étudiants dans le choix des options et dans leurs projets professionnels (projets tuteurés, stages et contrats de professionnalisation). Il assure aussi l'accompagnement des étudiants lors des sorties, visites de sites, et le suivi des étudiants.</p> <p>Le responsable administratif réalise les conventions de stage et les conventions de contrats de professionnalisation en lien avec le Pôle entreprise formation (PEF) et les entreprises.</p>
<p>Effectifs et résultats</p>	<p>L'effectif moyen sur les dernières années est de 30 étudiants, avec une forte baisse en 2013-2014 (16), expliquée par le porteur de projet comme étant liée à la situation nationale.</p> <p>La majorité des inscrits provient de BTS-BTSA (75%), puis de DUT (16,43%) et enfin de L2 (6,84%). A noter l'augmentation du nombre d'étudiants en contrat de professionnalisation les deux dernières années (5). Cependant, les entreprises partenaires ne sont pas connues. Il n'y a pas eu de VAE sur ces dernières années ; on observe la présence de un ou deux étudiants inscrits en FC chaque année.</p> <p>Sur la période concernée, la majorité des candidats est originaires du Grand Ouest (50% des Pays de la Loire, 14% de l'Île-et-Vilaine, 6% du Calvados, 6% du Morbihan).</p> <p>Les tableaux renseignent également sur les effectifs à Papeete : 15 en 2010-2011 et 25 en 2012-2013 avec une majorité d'étudiants issus de BTS-BTSA.</p> <p>Les tableaux ne renseignent pas sur le nombre d'inscrits dans chaque spécialité.</p> <p>Les taux de réussite sont bons, de l'ordre de 98%.</p> <p>Selon les enquêtes menées par l'OVEIP (Observatoire de la vie étudiante et de l'insertion professionnelle) de l'association Saint Yves (UCO) sur les étudiants du campus d'Angers, l'insertion professionnelle à 30 mois (74% de répondants ; promotion 2009-2010) est de 76% (55% Contrat à durée indéterminée (CDI), 41% Contrat à durée déterminée (CDD)). Pour cette promotion, les emplois à 30 mois sont situés dans le secteur privé (55%), puis dans le secteur public (32%) et enfin dans les associations (13%). En moyenne, 21% des étudiants ont souhaité poursuivre leurs études en master, soit pour obtenir un diplôme de niveau supérieur (50%) soit pour se spécialiser (25%). Le salaire net mensuel moyen des diplômés insérés est de 1389 € (à 30 mois, promotion 2009-2010).</p> <p>Si pour cette promotion 2009-2010 les résultats de l'insertion sont relativement bons, il n'en est pas de même pour celles des étudiants diplômés en 2011 et 2012, respectivement 58% et 55% avec 50% de poursuite d'études soit 8/16 répondants.</p> <p>Les secteurs d'activité retrouvés sur les cinq dernières promotions sont : administration publique, bureaux d'études, sociétés de conseil, industrie, communication, secteur agriculture-sylviculture-pêche.</p> <p>Il est regrettable que le rédacteur du dossier d'autoévaluation ne donne aucune explication sur la chute de l'insertion professionnelle et sur l'augmentation des poursuites d'études à partir de 2011. Il est souhaitable que les responsables de cette formation portent une attention particulière à l'évolution des résultats quantitatifs et qualitatifs (emplois réellement occupés) de l'insertion professionnelle ainsi qu'aux perspectives d'emploi</p>

	<p>dans le domaine. S'il y a eu un besoin très important de techniciens qualifiés suite à la loi de 2010 sur l'assainissement (obligation de contrôle des installations d'eaux usées), collectif et individuel, il n'est pas certain que les besoins soient les mêmes actuellement.</p> <p>Il n'y a pas dans le dossier de résultats d'insertion distincts pour chaque spécialité, ni d'informations sur l'insertion des diplômés de Papeete.</p>
--	---

Place de la recherche	<p>Une licence professionnelle n'a pas pour vocation la formation à et par la recherche. Cependant, des liens existent entre la recherche et cette formation : intervention d'EC et réalisation de quelques stages par les étudiants au sein de laboratoire de recherche comme l'Equipe d'accueil (EA 2160) Mer, molécules, santé qui accueille quelques étudiants en LP.</p>
Place de la professionnalisation	<p>Le Projet personnel professionnel de l'étudiant (3PE) est tourné vers la recherche de stage avec une préparation aux entretiens, mais également vers la recherche de contrats de professionnalisation et se traduit par différentes actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'accompagnement à la recherche de stages, de contrat de professionnalisation et à l'insertion professionnelle appuyée par le Pôle entreprise formation (PEF) de l'association Saint Yves (curriculum vitae (CV), lettre de motivation) - Un module "ressources humaines" (17 heures) qui traite de la connaissance de soi, de la préparation aux entretiens,... - Des « journées professionnelles » de l'université d'Angers et celles de l'UCO qui consiste en trois jours dédiés à la professionnalisation : ateliers CV et lettre de motivation, entretiens, interventions de professionnels, tables rondes et conférences. - L'approche « métier » qui est un des fils conducteurs de cette formation : projet tuteuré, stages (4 mois), contrats de professionnalisation et le Certificat étudiant entrepreneur correspondant à 18 jours de formation en sus dédiés à un projet lié à l'entreprenariat. - Les interventions des professionnels au sein de la formation à hauteur de 30%. <p>La fiche RNCP est annexée au dossier ; elle indique les connaissances et compétences acquises par les étudiants en fin de formation. Elle précise également, s'agissant de la mise en œuvre de la formation par l'UCO, les modalités d'évaluation précisées au sein d'une convention du 7 juillet 2004.</p>
Place des projets et stages	<p>Le projet tuteuré et le stage sont organisés conformément à l'arrêté de 1999. Ils donnent lieu chacun, à la rédaction d'un rapport et à une soutenance orale comptant pour un poids équivalent dans la note finale de chacune des UE.</p> <p>Un tuteur universitaire assure le lien avec l'entreprise.</p> <p>Pour les contrats de professionnalisation, le calendrier de l'alternance est de deux semaines en entreprise pour deux semaines en université de septembre à mars, puis à plein temps jusqu'en septembre.</p> <p>L'organisation de la formation initiale n'est pas précisée.</p>
Place de l'international	<p>Les étudiants sont encouragés à réaliser leur stage à l'étranger. Les services des relations internationales de l'association Saint Yves (UCO) apportent leur soutien pour la mobilité à l'international pour les stages de LP du point de vue des conventions, assurances, visas, bourses et conseils auprès des étudiants.</p> <p>Cependant, très peu de stages sont effectués à l'étranger. Il y a également très peu d'étudiants étrangers qui suivent cette formation.</p> <p>L'enseignement de l'anglais mérite d'être renforcé ; il est actuellement de 25 heures dans l'UE 2.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	<p>Le recrutement s'effectue sur dossiers et entretiens individuels d'étudiants issus de cursus en chimie, biologie et environnement</p> <p>Un effort important est réalisé pour diffuser l'information par des voies classiques : salons, plaquettes, etc.</p>

	<p>Le recrutement est constitué de BTS-BTSA (75%), DUT (16%) et de L2 (6%).</p> <p>Un accompagnement particulier est mis en place pour les étudiants désirant réaliser l'année de la licence professionnelle en contrat de professionnalisation.</p> <p>Grâce à la remise à niveau, les étudiants peuvent choisir trois à quatre matières proposées au sein de l'UE1 (géologie, chimie minérale, chimie organique, microbiologie, statistiques).</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique	<p>Il n'y a pas expressément d'application numérique disponible pour l'enseignement.</p> <p>La formation continue est limitée.</p> <p>La mise en place de contrats de professionnalisation est favorable au développement de la formation. Une réflexion pour développer l'apprentissage devrait être menée pour renforcer le dispositif d'alternance.</p>
Evaluation des étudiants	<p>Les modalités d'évaluation des étudiants et les règles de délivrance des crédits ECTS et du diplôme sont détaillées. Il existe un bon équilibre entre les différentes formes d'évaluation (38% écrit, 25% contrôle continu et 37% soutenances et rapports de projet et de stage).</p> <p>En conformité avec la convention liant l'UA et l'association Saint Yves (juillet 2004), le jury est nommé par le président de l'université d'Angers. Il est constitué par des enseignants-chercheurs permanents de la faculté des sciences de l'association Saint Yves (UCO), des représentants de la faculté des sciences de l'université d'Angers et des professionnels. Son rôle est, d'une part, de valider les évaluations des étudiants et, d'autre part, d'analyser les résultats de ces évaluations afin de répercuter ses conclusions en conseil de perfectionnement.</p> <p>Le jury se réunit en septembre.</p>
Suivi de l'acquisition des compétences	<p>Dans la maquette, chaque UE est déclinée en termes de compétences et en termes d'évaluation (CC (contrôle continu), TD (travaux dirigés) et TP (travaux pratiques)) ; il en est de même pour les évaluations lors des soutenances orales de projets et de stages. Les notes de contrôles continus sont placées au fur et à mesure de l'année sur la plateforme numérique de façon à ce que les étudiants puissent suivre l'évolution de leur progrès et des compétences acquises ou restant à acquérir. Les compétences à acquérir figurent au sein de la fiche RNCP. Le supplément au diplôme n'est pas fourni, et le portefeuille de compétences n'est pas mis en place.</p>
Suivi des diplômés	<p>C'est l'Observatoire de la vie étudiante et de l'insertion professionnelle (OVEIP) de l'association Saint Yves qui réalise les enquêtes sur le devenir des diplômés.</p> <p>La première enquête a eu lieu en 2012 et portait sur les diplômés depuis l'année universitaire 2008-2009.</p> <p>En complément du suivi par l'OVEIP, un suivi du devenir des étudiants à 6 mois est systématiquement présenté par le responsable pédagogique de la formation lors de la cérémonie de remise des diplômes de l'UCO, organisée chaque année au mois de mars.</p> <p>Les tableaux relatifs à l'insertion professionnelle sont fournis. Il s'agit des résultats quantitatifs globaux, sans information sur les métiers réellement exercés par les diplômés de cette formation, ni promotion par promotion et pour chaque parcours.</p> <p>Les bons résultats de l'insertion professionnelle annoncés dans le dossier sont à relativiser. Il s'agit en effet des promotions 2009-2010 et 2010-2011. L'insertion est dans ces cas de 78% à 30 mois, dont 55% en CDI et 41% en CDD, essentiellement dans la fonction publique (enquête nationale). En revanche, pour les promotions suivantes, l'insertion professionnelle diminue considérablement avec des poursuites d'études anormalement élevées.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	<p>L'évaluation de la formation se fait à plusieurs niveaux : conseil de perfectionnement, comité d'évaluation, évaluation de la formation par les étudiants et par le personnel ainsi qu'autoévaluation de la formation qui mobilise toute l'équipe pédagogique et administrative.</p> <p>Le rôle de chacune de ces instances n'est pas clairement précisé.</p>

	<p>Le conseil de perfectionnement a été mis en place en 2013-2014 ; la première réunion s'est tenue en septembre 2014. Sa composition est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none">- Le responsable de la formation et responsable pédagogique.- Des professionnels représentatifs de chaque parcours.- Un représentant des étudiants. <p>Ce conseil a pour objectifs, notamment à partir des évaluations des enseignements et du devenir des diplômés (poursuites d'études et insertion professionnelle), de faire évoluer la pédagogie et la composition des parcours et des UE (organisation et contenu).</p> <p>Le dossier d'autoévaluation ne donne pas d'exemples de modifications ou d'adaptation de la formation découlant des bilans du conseil de perfectionnement ou des différentes évaluations.</p>
--	---

Observations de l'établissement

Evaluation des formations

Observations de l'Université d'Angers

Champ de formation	Science, technologie et ingénierie
Type (Licence, LP, Master)	LP
Intitulé du diplôme	Protection de l'environnement
Responsable de la formation	SANGUINET lionel

Synthèse de l'évaluation

Points faibles	
Observations	<p>Après une baisse conjoncturelle du taux de réponse, les efforts réalisés dans la gestion du suivi des diplômés permettent désormais des retours optimums.</p> <p>En ce qui concerne le taux de poursuite d'étude, nous tenons à signaler que l'augmentation observée sur les dernières années peut certainement s'expliquer par le contexte économique au niveau national. De plus, avec un taux de poursuite d'études sur la période de 21%, la formation présente un taux bien inférieur à la moyenne nationale (27%).</p> <p>Pour cette formation, la mise en place de la semestrialisation a posé certaines difficultés d'organisation en raison des efforts qui ont été consentis sur la même période pour d'une part, l'accueil d'étudiant en alternance (2 semaines à l'université / 2 semaines en entreprise) mais aussi, par la part importante du stage dans l'année universitaire. Néanmoins, l'optimisation des cours et des interventions des professionnels nous permettra de mettre celle-ci en place lors de la prochaine accréditation.</p>

Recommandations	
Observations	<p>Suite à l'observation de l'augmentation du taux de poursuite d'études, et les recommandations énoncés par les professionnels, des efforts sont en cours pour recentrer la formation sur le côté technique des postes identifiés. Ils prennent la forme notamment de la création d'une troisième option plus transversale (gestion des écosystèmes urbains) faisant appel à des compétences des deux options historiques. L'objectif est double, à savoir apporter aux diplômés une double compétence souhaitée par les entreprises partenaires mais aussi marquer une différenciation par rapport à la concurrence des formations supérieures plus spécialisées dans l'un des deux domaines.</p>

Analyse

Environnement de la formation

Observations	Le manque de spécialisation n'a pas été identifié comme une cause de la baisse du taux d'insertion. En effet, les postes généralement pourvus nécessitent une double compétence (Eaux-Sol /Déchets). Le fait de former des diplômés possédant des connaissances dans ces deux domaines est donc clairement une force de la formation et un moyen de se différencier par rapport au peu de formations spécialisées implantées nationalement.
--------------	---

Place des projets et stages

Observations	L'organisation de la formation initiale suit un format identique à celui des stagiaires de la formation professionnelle.
--------------	--

Place de l'international

Observations	La part de la maîtrise de la langue anglaise est en constante augmentation dans les profils des postes visés. La modeste dotation horaire de l'anglais a été clairement identifiée par l'équipe pédagogique comme un point faible. Des actions ont donc été entreprises afin de renforcer l'utilisation de la langue anglaise dans d'autres modules (utilisations de documents de cours en anglais, parties du rapport et de la soutenance de stage...)
--------------	---

Modalités d'enseignement, place du numérique

Observations	Point faible identifié par l'équipe pédagogique Une réflexion pour renforcer le dispositif d'alternance en proposant également la formation en apprentissage est d'ores et déjà en cours, elle s'accompagne également d'une démarche d'élaboration des référentiels de formation par compétences mené par l'université afin de renforcer la proposition de modules en formation continue.
--------------	--

Suivi de l'acquisition des compétences

Observations	L'annexe descriptive du diplôme a été réalisée, son absence dans le dossier résulte donc d'un simple oubli lors de la transmission du dossier, dans lequel elle est signalée. En ce qui concerne la mise en place du portefeuille de compétence, c'est une démarche qui a été mise en place par l'université et qui est actuellement en cours.
--------------	---

Christian ROBLED0

Président de l'Université d'ANGERS

